Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261009-DAJ-DEC-26-311-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 168-2026

Portant décision d'attribution de subvention au titre du dispositif d'aide au ravalement de façades

Vu les articles
L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-15 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2024, portant instauration du dispositif d'aide pour le ravalement de façades ;

Vu le dossier de demande déposée le 07/04/2026 par Madame Nathalie JOSSÉ pour le bâtiment sis 31 Rue Lobrot ;

Vu le courrier portant accord de principe au versement de la subvention en date du 04/05/2026 ;

Vu les factures acquittées produites ;

Considérant que les travaux réalisés entrent dans les critères d'attribution de la subvention ;

Considérant que les travaux réalisés sont conformes aux autorisations obtenues et concordent avec les justificatifs produits ;

DECIDE :

D'attribuer à Madame Nathalie JOSSÉ une subvention d'un montant de 3609.22 € pour les travaux de ravalement réalisés.

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 24/09/2026,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

MAIRIE DE BERNAY
27300

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.